

Découvrez le *Guide de bonnes pratiques de la branche des services de l'automobile en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap*

Comment agir concrètement pour l'emploi des personnes en situation de handicap ? Quelles sont les obligations légales ? Comment accompagner les salariés dans la reconnaissance de leur handicap ? Voici quelques-unes des questions auxquelles répond le nouveau guide réalisé par IRP AUTO Solidarité-Prévention, en collaboration avec les acteurs de la branche des services de l'automobile¹ et en partenariat avec l'Agefiph².



En France, une personne sur deux sera atteinte de handicap dans sa vie. C'est autant de familles, mais aussi de collègues et d'entreprises qui sont confrontées à cette situation encore trop méconnue. D'autant plus que 80 % des handicaps sont invisibles. **La branche des services de l'automobile compte, quant à elle, près de 10 000 salariés en situation de handicap³.**

► Engagement fort pour l'insertion des salariés en situation de handicap

Face à ce constat, IRP AUTO Solidarité-Prévention, les acteurs de la Branche et les entreprises ont travaillé conjointement avec une ambition claire : promouvoir une société plus inclusive où chaque individu, indépendamment de sa condition, a la possibilité de s'épanouir pleinement dans le monde du travail. Réuni au sein du « Cercle des préventeurs », ce groupe de travail a défini les contours du guide et partagé son expérience.



Le **Guide de bonnes pratiques de la branche des services de l'automobile en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap** accompagne les entreprises dans leurs démarches d'inclusion et leur donne des clés pour une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) des salariés concernés. Des actions concrètes à mettre en œuvre et des retours d'expérience de professionnels de l'automobile composent également ce guide de référence.



Élaboré en collaboration avec plus de trente experts et représentants d'entreprise, **Emmanuel BERGER, responsable hygiène sécurité et environnement (RHSE) au sein de Stellantis**, et membre du « Cercle des préventeurs », nous parle de ce guide : « *Approuvé par l'Agefiph, il a été réalisé dans une démarche collaborative. L'objectif partagé est de libérer la parole sur le handicap pour favoriser la mise en place et l'adhésion aux démarches d'inclusions. La diversité est souvent un avantage compétitif !* »

¹ Commission paritaire nationale : Mobilians, Fédération nationale de l'artisanat automobile, Unions des métiers de la mobilité, CFE-CGC Métallurgie, CFTC Métallurgie, FGMM-CFDT, FO Métaux.

² Agefiph : Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

³ Source : Mixité dans la branche des services de l'automobile, les salariés en situation de handicap, ANFA, 2023.

► Des retours d'expérience de professionnels de l'automobile



« Nous avons mis en place une communauté de référents handicap volontaires à l'échelle régionale. Ce réseau permet de tisser des liens de proximité avec les salariés qui trouvent des relais de confiance sur le terrain pour parler d'égal à égal. Depuis le déploiement de ce réseau, on constate une libéralisation de la parole. Les salariés osent davantage poser des questions et faire part de leur situation. Nous pouvons ainsi mieux les accompagner. » **Guillaume BRU, DRH adjoint RRG (Renault Retail Group).**

Découvrez tous les autres témoignages dans le Guide.

► En pratique

Ce guide de 76 pages s'adresse aux entreprises et aux salariés, il s'articule en trois parties :

1. Travail et handicap en France.
2. Entreprises : renforcer les actions pour agir concrètement pour l'emploi des personnes handicapées.
3. Salariés : le parcours en tant que salarié en situation de handicap.

Le guide est téléchargeable gratuitement sur le site Internet www.irp-auto.com

Les entreprises de la branche des services de l'automobile pourront commander un exemplaire papier, à partir de janvier 2024, depuis leur [Espace Internet Solidarité-Prévention](#).

IRP AUTO accompagne les professionnels des services de l'automobile en situation de handicap et propose :

- [Des actions de solidarité](#)
- [Des aides financières handicap, pour les salariés et leurs ayants droit](#)
- [Un service téléphonique « Conseil à la personne »](#)



À propos d'IRP AUTO Solidarité-Prévention

IRP AUTO Solidarité-Prévention est l'association paritaire de la branche des services de l'automobile en matière de solidarité et de prévention. Elle intervient dans trois domaines : la prévention des risques professionnels, la promotion de la santé et la solidarité envers les salariés fragilisés (soutien aux aidants, assistance faisant suite au décès, situation de handicap...).

www.irp-auto.com



Commission paritaire nationale de la Convention collective nationale des services de l'automobile



Contacts Presse : Alix Robineau : 06 66 48 55 40 - Marcel Blaise : 05 45 90 78 47
ou par courriel adressé à : presse@irpauto.fr